

Réunion du Bureau de la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

26 juin 2015 – Bonneuil-en-France – 09h00

Compte rendu

Membres du Bureau de la CLE :

Monsieur Guy MESSAGER	Président du SIAH Croult et Petit Rosne, Président de la CLE	Présent
Monsieur Michel ADAM	Adjoint au Maire de Dugny Vice-Président de la CLE	Excusé
Monsieur Belaïde BEDREDDINE	Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Vice-Président de la CLE	Excusé
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT	Président du SIARE, Maire de Saint-Prix Vice-Président de la CLE	Excusé
Monsieur Didier GUÉVEL	Conseiller communautaire de la CA Roissy Porte de France, Maire du Plessis-Gassot	Présent
Monsieur Christian LAGRANGE	Vice-Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble	Présent
Monsieur Gilles MENAT	Adjoint au Maire de Baillet-en-France Vice-Président du SIAH	Présent
Monsieur Bernard BRETON	Président de la Fédération du Val d'Oise de pêche et de protection des milieux aquatiques	Excusé
Monsieur Robert HALIFAX	Association Environnement 93	Excusé
Monsieur Raymond TIROUARD	Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGEKO) du Val d'Oise	Excusé
Monsieur Bilel AFRIT	Chargé de mission Assainissement DRIEE Ile-de-France SESS	Présente
Madame Lydia PROUVÉ	Chargée de projets politique territoriale Agence de l'Eau Seine-Normandie	Excusée
Madame Catherine MENNETRIER-VALETTE	Responsable de la Police de l'eau et des milieux DDT du Val d'Oise	Présente

Autres participants:

Monsieur Bernard BREUIL	Chef du service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 Conseil Général de la Seine-Saint-Denis	Présent
Madame Faustine BRIOT	ADAGE Environnement	Présente
Monsieur Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne	Présente
Madame Gaëlle CHEVILLOTTE	ASCA	Présente
Madame Juliette DELMAS	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer	Excusée
Monsieur Nicolas LONDINSKY	Directeur du service eau et assainissement Communauté d'agglomération Est Ensemble	Présent
Madame Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la Région d'Enghien-les-Bains	Présente
Monsieur Jean-Baptiste NARCY	ASCA	Présent

ORDRE DU JOUR

Présentation du socle et des dimensions stratégiques du SAGE, issus d'une première analyse des données collectées lors des dernières commissions thématiques de mai et juin 2015

INTRODUCTION DU PRESIDENT

Guy MESSAGER, Président de la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau et en les remerciant de leur présence. Il nomme ensuite les personnes excusées.

Guy MESSAGER rappelle que se sont réunies les trois commissions thématiques du SAGE entre fin mai et début juin, et qu'elles se sont très bien déroulées. Les comptes rendus des commissions thématiques « Milieux naturels / usages récréatifs liés à l'eau » et « Qualité » ont été transmis à l'ensemble des membres des commissions le 23 juin 2015. Le compte rendu de la commission thématique « Aménagement » est en cours de relecture / validation par les services de la Direction de l'eau et de l'assainissement du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

RAPPEL DE LA DEMARCHE SUR LES SCENARIOS CONTRASTES

Jean-Baptiste NARCY présente la démarche à venir : présentation des dimensions stratégiques, puis choix des options retenues en septembre. Il rappelle que ces dimensions stratégiques vont permettre de construire les scénarios contrastés du SAGE.

Guy MESSAGER demande à ce que le travail du cabinet ASCA veille à rester neutre dans la présentation des dimensions stratégiques pour ne pas influencer les élus dans leurs choix.

En réponse, Jean-Baptiste NARCY indique qu'il s'engage déontologiquement à présenter pour chacune des dimensions stratégiques les avantages et les inconvénients, afin que les membres du Bureau puissent choisir en toute connaissance de cause.

PRESENTATION DU SOCLE

Gaëlle CHEVILLOTTE présente le socle du SAGE. Elle rappelle que l'analyse transversale des scénarios établis par les groupes de travail en commission thématique a permis d'identifier un ensemble d'éléments incontournables pour le SAGE, quelle que soit la stratégie globale que la CLE choisira. Ce socle ne constitue pas une stratégie, en ce sens où il ne dit pas comment faire, ni comment s'organiser.

SUR LES OBJECTIFS INCONTOURNABLES POUR LE SAGE

En réaction à la présentation de Gaëlle CHEVILLOTTE, Guy MESSAGER confirme la nécessité d'intégrer dans le socle la récréation d'un lien social positif à l'eau et aux milieux aquatiques. Il a pu constater – notamment avec la réouverture et le reméandrage du Petit Rosne à Sarcelles que les populations se sont très vite approprié ce nouvel espace public.

Guy MESSAGER s'interroge sur la façon de prendre en compte dans les travaux du SAGE, la question des transferts de compétences intégrée dans le projet de loi NOTRe. Il ajoute par ailleurs que le transfert des budgets communaux aux communautés d'agglomération peut faciliter la mise en conformité des raccordements, les communautés d'agglomération étant plus déconnectées des revendications locales des populations.

Nicolas LONDINKSY souligne que pour une partie du territoire, la gestion de l'eau serait transférée aux futures structures de la Métropole Parisienne. Les secteurs hors métropole du territoire du SAGE Croult auraient la possibilité de transférer la nouvelle compétence aux syndicats comme le SIAH.

Amparo MARTAUD précise qu'il est important de garder la logique de gestion de l'eau par bassin versant, ce que reprennent les discussions autour de la loi NOTRe.



Jean-Baptiste NARCY note à ce titre que les évolutions réglementaires vont dans le même sens que la réflexion collective du SAGE.

Bilel AFRIT demande que ces évolutions réglementaires soient bien retranscrites dans les documents du SAGE.

SUR LES ACTIONS INDISPENSABLES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SAGE

Des actions sur les réseaux d'assainissement

Nicolas LONDINSKY s'interroge sur les possibilités effectives de transfert de la compétence de contrôle des branchements, aujourd'hui exercée au niveau communal, aux trois grandes structures de maîtrise d'ouvrage présentes sur le SAGE en matière d'assainissement.

Pour Guy MESSAGER, il est difficile d'imposer aux Maires de réaliser les contrôles de conformité, car celui-ci est du ressort de la commune. Or si c'est le SIAH qui a la compétence, il n'y aurait pas d'opposition de la part des Maires. Il souligne par ailleurs que le SIAH constitue la bonne échelle pour traiter ces problématiques de mise en conformité ; les communes étant à un niveau trop local, et l'Etat à une échelle supra-territoriale non adaptée. Les syndicats comme le SIAH, à l'échelle d'un bassin versant, sont la bonne échelle.

Nicolas LONDINSKY souligne également la nécessité de dégager des moyens pour assurer ce pouvoir de police.

Le débat a ensuite évolué sur des questions sémantiques :

- Bernard BREUIL indique qu'il faut davantage parler de « raccordements », terme cité dans le code de la santé publique, plutôt que de « branchements ».
- Bilel AFRIT demande que soit changée la formulation « remontée de la police » dans le diaporama présenté, en « transfert de pouvoir de police ».
- Guy MESSAGER demande que soit complétée la formulation « réduction des rejets non domestiques » dans le diaporama présenté, pour que soit indiqué de quoi il s'agit : rejets industriels ou artisanaux.
- Bernard BREUIL demande à ce que la formulation « repérage et traitement des exutoires » soit clarifiée. Jean-Baptiste NARCY précise qu'il s'agit ici de remédier aux problèmes d'exutoires qui ne sont pas connus et en conséquence non contrôlés.
- De manière générale, Guy MESSAGER demande au cabinet ASCA d'explicitier les sigles (AAC, BV, MO, SRCE...).



Des actions visant la sécurisation durable de l'AEP par la reconquête de la qualité des eaux souterraines locales

Les membres du Bureau sont relativement étonnés de voir que des actions sur l'alimentation en eau potable figurent dans le socle. Gaëlle CHEVILLOTTE précise que cette action est inscrite dans le socle suite à la remarque de l'AESN sur la dégradation de la masse d'eau souterraine « Eocène du Valois ».

Jean-Baptiste NARCY note un flou sur la question des Aires d'alimentation de captage (AAC), car elles n'ont pas encore été délimitées.

Les membres du Bureau sont également relativement étonnés de voir des actions sur l'acquisition de connaissances et de suivi vis-à-vis des pollutions industrielles dans le socle. Jean-Baptiste NARCY précise que les connaissances sur ces pollutions restent éparpillées et ponctuelles, même si sur certains sites la connaissance est bonne.

Des actions sur les milieux et paysages aquatiques et humides

Les membres du Bureau s'interrogent sur l'état d'avancement de l'étude zone humide, qui a été votée au budget 2015. Eric CHANAL, Amparo MARTAUD et Bernard BREUIL précisent qu'elle n'a pas été lancée. Elle pourrait être engagée cet hiver, avec la perspective de faire les inventaires de terrain au printemps. Les résultats sont plutôt attendus pour fin 2016.

Des actions de communication et de sensibilisation, notamment auprès des aménageurs

Guy MESSENGER constate que les acteurs de l'eau sont de manière générale perçus comme des « empêcheurs », qui viennent pénaliser les projets et les opérations. Il confirme la nécessité que le SAGE ait un rôle de conseil et d'accompagnement, au-delà d'un rôle coercitif.

Bilel AFRIT constate que certains aménageurs justifient dans leurs programmes les dispositifs de gestion des eaux pluviales en techniques alternatives par la présence du logo « Qualité environnementale ». En outre, la mise en œuvre de ces dispositifs est en partie prise en charge par l'Agence de l'eau.

Amparo MARTAUD évoque également un projet sur Bessancourt et souligne le travail extraordinaire réalisé par l'aménageur sur la gestion des eaux pluviales. Cet aménageur a eu un raisonnement différent de ce qui est fait communément, en plantant des arbres dès le début des travaux afin que les propriétaires bénéficient dès leur emménagement d'un cadre de vie très agréable. Les dimensions eau / cadre de vie ont donc été traitées très en amont lors de cette opération, avec des retombées très positives à la fois pour l'aménageur et les habitants.

Bilel AFRIT soulève la crainte des aménageurs de s'engager sur ces dispositifs de gestion des

eaux pluviales, et le nécessaire rôle d'accompagnement du SAGE et de diffusion d'un guide de bonnes pratiques. Jean-Baptiste NARCY confirme que c'est clairement un des rôles que peut porter le SAGE.

SUR LES FONCTIONS A ASSURER

Par rapport au rôle de vigilance et de coordination du SAGE avec la Police de l'eau

Guy MESSAGER s'interroge sur le devenir de la Police de l'eau, et sur son éventuel transfert aux communautés d'agglomération. En réponse, Catherine MENNETRIER-VALETTE précise qu'il fait partie du pouvoir régalién de l'Etat, et en conséquence que son transfert n'est pas envisageable.

Didier GUEVEL souligne que la Police de l'eau manque de moyens.

Jean-Baptiste NARCY indique que le groupement d'études est parti de ce constat pour poser des solutions possibles d'amélioration dans le socle. Par exemple, le SAGE peut avoir un rôle de communication, il peut mettre en exergue les dossiers prioritaires à surveiller par la Police de l'eau... Dans le cas de figure présenté dans le socle, la Police de l'eau renforce le SAGE et le SAGE renforce la Police de l'eau.

Bilel AFRIT confirme que le SAGE peut être d'une grande aide, et constituer une cellule de soutien, un observateur pour la Police de l'eau. Il peut faire le travail préparatoire de la Police de l'eau.

Pour Eric CHANAL, dans un contexte où les services de l'Etat vont être de plus en plus restreints, il est dangereux que la cellule animation tende à devenir se substituer officieusement aux services de l'Etat. Il faut aussi faire en sorte que la cellule animation du SAGE ne soit pas redondante par rapport à ce que font les autres acteurs, à leur échelle d'intervention, pour ne pas alourdir, ou donner l'impression d'alourdir, le fameux « mille-feuille » administratif.

Pour Didier GUEVEL, c'est aussi le rôle du Maire de faire passer des messages quand ça ne va pas. Lorsqu'il y a un problème sur la commune, il faudrait dans l'idéal qu'un agent de la Police de l'eau puisse intervenir immédiatement, or elle n'en a pas les moyens. Le Maire est là, sur le terrain, présent, c'est donc lui qui finit par devoir assurer ces fonctions au quotidien.

Bilel AFRIT signale que le Service eau et sous-sol de la DRIEE fait partie de la CLE mais pas le service Police de l'eau ; et demande à ce qu'il soit intégré.

Pour Amparo MARTAUD, c'est aux services de l'Etat de se rapprocher de la CLE.



Par rapport à l'outil observatoire du SAGE

Guy MESSENGER trouve que le terme observatoire a une connotation péjorative (« quand les acteurs ne savent pas quoi faire »). Il faut plutôt écrire outil de suivi... Il confirme cependant l'importance de la communication. L'important est en tout cas de bien expliciter son contenu concret et les moyens qu'il implique.

Bernard BREUIL confirme aussi l'importance de la communication, et souligne qu'elle sert à montrer ce qui se fait de bien, mais aussi à mettre la pression aux « mauvais élèves ». Il faut se servir du grand public pour faire pression.

PRESENTATION DES DIMENSIONS STRATEGIQUES

Jean-Baptiste NARCY précise ici qu'à l'inverse du socle, qui s'impose à la stratégie du SAGE, les dimensions stratégiques expriment des choix pour la CLE, qui permettront de distinguer différentes stratégies envisageables.

Les premières dimensions stratégiques concernent davantage le positionnement du SAGE, et sa posture vis-à-vis de l'aménagement du territoire, et de la prise en compte des paysages liés à l'eau et aux milieux humides diffus. La deuxième série de dimensions stratégiques a davantage pour finalité de définir différentes logiques d'action vis-à-vis d'objets techniques particuliers. Et la troisième aborde la question des financements de la stratégie du SAGE.

L'enjeu de la discussion autour des dimensions stratégiques, n'est pas de faire des choix aujourd'hui, mais plutôt de bien se les approprier. Le choix de différentes combinaisons d'options correspondant à ces dimensions stratégiques se fera lors du prochain Bureau en septembre : ces combinaisons permettront ensuite de formaliser les stratégies entre lesquelles la CLE aura à choisir.

Remarques générales par rapport à la liste des 7 dimensions stratégiques

Gilles MENAT s'interroge sur le fait que soit mise en exergue la pollution agricole. Sur ce point Jean-Baptiste NARCY précise que les autres pollutions ont déjà été prises en compte dans le socle. Elle fait l'objet d'une dimension stratégique, car il y a bien un choix à faire sur le traitement de cette pollution. Ce n'est pas pour la pointer, c'est parce qu'il y a une stratégie à choisir. Aujourd'hui, il n'y a pas de stratégie sur le traitement de la pollution agricole, alors qu'il y en a sur les autres pollutions.

Amparo MARTAUD s'interroge sur la pertinence méthodologique de choisir en premier lieu les différentes options des dimensions stratégiques, puis à la fin de regarder leur financement. Jean-Baptiste NARCY précise qu'il n'est pas possible de faire des analyses coûts/avantages avant que ne soient choisies les différentes combinaisons d'options selon



ces dimensions stratégiques (mathématiquement, il y a environ 430 combinaisons possibles, soit autant de stratégies potentielles !).

Par rapport à la question des financements, Guy MESSENGER indique qu'il faudrait appliquer le principe du Pollueur-payeur. Jean-Baptiste NARCY signale que c'est déjà sur ce mode de financement que fonctionnent les Agences de l'eau.

Christian LAGRANGE souligne que même si le prix de l'eau n'est plus aussi important qu'il y a quelques années, cela n'empêche pas que les collectivités doivent gérer de plus en plus de personnes en situation précaire. Il y aura à Est Ensemble forcément des financements à déboursier. Or l'augmentation du prix de l'eau, va en parallèle augmenter le nombre de personnes qui va recevoir des aides... et l'accroissement des aides va participer à l'augmentation du prix de l'eau...

DIMENSION STRATEGIQUE 1 – QUELLE POSTURE VIS-A-VIS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Amparo MARTAUD souligne que la question du coût va être très dépendante des moyens humains mobilisés : soit on prend du personnel déjà présent dans les grandes structures OU on crée de nouveaux postes dans la nouvelle structure.

Bernard BREUIL indique qu'il y a déjà des gens très impliqués sur ces questions dans les services, mais qu'il y a peut-être un besoin de mutualiser les actions et les moyens.

Pour Bilel AFRIT, il n'y a pas de redondance puisque ce qui doit être fait ne l'est pas. Le problème est que les acteurs ne savent pas qui fait quoi. C'est aussi un rôle du SAGE de le préciser.

Pour Amparo MARTAUD, il manque un portage politique fort pour s'imposer face au monde de l'aménagement, et faire en sorte que le circuit de validation des projets d'aménagement sur la thématique eau et paysage passe par les structures compétentes. Ce regard des structures compétentes sur les projets d'aménagement doit être posé dès le CCTP. Pour Amparo MARTAUD, rien ne remplace un portage politique fort, indispensable pour faire bouger les équilibres. Ce poids politique fait défaut aujourd'hui.

Jean-Baptiste NARCY précise que ces différentes options ne se positionnent pas sur le même échiquier politique, et n'impliquent pas la même posture du SAGE. En revanche, dans les deux cas, le SAGE peut s'appuyer sur des informations et des personnels déjà en place sur le territoire : sa plus-value est d'organiser cette information à l'échelle de son territoire.



DIMENSION STRATEGIQUE 2 – LA PRISE EN CHARGE DES PAYSAGES ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES SUR LE TERRITOIRE : QUEL MODE D'ARTICULATION ENTRE LES ECHELLES ET LES FONCTIONS ?

Bernard BREUIL synthétise les trois propositions : pour l'option 1, il y a 3 opérateurs ; pour l'option 2 un opérateur et pour l'option 3 une multitude d'opérateurs coordonnés par le SAGE.

Christian LAGRANGE tient à souligner les dérives éventuelles liées à une démarche participative. Il souligne le risque d'avoir une représentation d'une minorité agissante au détriment de l'intérêt commun, et insiste sur le rôle des élus d'assurer un cadrage.

Pour faire en sorte que la démarche ne sorte pas de l'intérêt commun, Jean-Baptiste NARCY précise par exemple que l'option 3 pourrait être à l'origine du lancement d'un appel à projets.

DIMENSION STRATEGIQUE 3 – QUEL POSITIONNEMENT VIS-A-VIS DES RESISTANCES AU CHANGEMENT, QUELLE GESTION DES CONFLITS ?

Guy MESSAGER indique que ce territoire est très vaste et très dense, et que les sensibilités politiques sont très différentes, et donc potentiellement conflictuelles. Par exemple, certains élus militent pour le logement, d'autres pour le transport...

Pour Gilles MENAT, si les acteurs de l'eau interviennent en amont sur les CCTP, comme évoqué précédemment, il est plus facile de se positionner en tant que médiateur et facilitateur (option 1).

Jean-Baptiste NARCY souligne aux membres du Bureau qu'une des conditions de réussite de l'option 2 est de pouvoir s'appuyer sur une expertise solide, l'objectif étant de faire bouger les équilibres. Il ne s'agit pas d'être sur tous les fronts, tout le temps.

Gilles MENAT demande que les thématiques paysage et milieux aquatiques soient bien intégrées dans le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et dans le règlement du SAGE, afin qu'elles soient bien prises en compte par les acteurs de l'eau et de l'aménagement.

Guy MESSAGER précise que le volet financier va constituer un élément modérateur. Ce sont les financements qui vont guider le rythme de mise en œuvre du SAGE.

Pour Amparo MARTAUD, le fait de raisonner globalement est déjà une source d'économie. Elle se réfère pour cela au Schéma directeur d'assainissement du SIARE. Si les collectivités amélioreraient ne serait-ce que de 15% les inversions de branchement, le SDA indique que

cela permettrait au SIARE de faire une économie d'environ 20 millions d'euros. Il y a des actions que les acteurs gèrent chacun au sein de leur structure. Or si ces actions étaient mutualisées, elles pourraient générer des économies considérables.

La question de la mise en conformité des raccordements est par exemple un sujet sur lequel le SAGE va devoir se positionner.

Guy MESSAGER s'interroge sur le fait que les notaires indiquent la conformité des raccordements lors des ventes. Amparo MARTAUD précise que c'est inscrit, mais cela ne veut pas dire que les travaux sont bien réalisés. Pour Guy MESSAGER, s'il y avait réellement une volonté, cela pourrait être fait. Amparo MARTAUD précise que le SIARE a délibéré pour le rendre obligatoire dans les communes où il assure la collecte. Or dans le cas des mutations de logements, les propriétaires se retrouvent seuls et souvent démunis. Alors que si la collectivité menait des interventions groupées, les propriétaires seraient accompagnés, et aidés financièrement par l'agence de l'eau. Les propriétaires paient et ne bénéficient pas forcément de ce à quoi ils ont droit.

Pour Bernard BREUIL, rendre obligatoire la connaissance sur la conformité des raccordements lors des ventes de logement est une fausse solution. On donne l'information, mais cela ne veut pas forcément dire que cela va se faire.

Pour Catherine MENNETRIER-VALETTE, ce rôle ne revient pas au SAGE, mais au Maire qui a un rôle de Police des réseaux.

Nicolas LONDINSKI précise qu'on peut réaliser un règlement et essayer de l'imposer. Néanmoins, dès que la collectivité doit rentrer dans les propriétés privées, elle n'en a pas le pouvoir, car elle n'a pas le rôle d'exécution de la police générale. Le rôle de police du Maire est de prendre des arrêtés, il peut demander à la police ou la gendarmerie de les faire appliquer.

Guy MESSAGER confirme les propos de Nicolas LONDINSKY et invite les acteurs à ne pas confondre les pouvoirs de police du Maire avec les pouvoirs de police générale.

En synthèse, par rapport à la dimension stratégique, Jean-Baptiste NARCY précise que :

- Dans l'option 1 : le SAGE aide et accompagne. Il peut guider les acteurs dans le montage des dossiers de subventions ;
- Dans l'option 2 : la formule est davantage « bâton + carotte + conflit avec certains maires ». Il s'agit d'une position qui fait pression, elle n'est pas du tout neutre.



DIMENSION STRATEGIQUE 4 – QUELLE STRATEGIE VIS-A-VIS DES ESPACES ET EQUIPEMENTS PRIVES (BERGES ET OUVRAGES) ?

Amparo MARTAUD explique que souvent les gens achètent parce qu'il y a le ruisseau au bout du jardin. Ils vieillissent et n'arrivent plus à entretenir. Ils ne sont pour autant pas prêts à vendre leur bien, mais seraient favorables à une intervention de la collectivité publique sur leur terrain (option 2). Le SIARE n'a pas opté pour cette stratégie et donc n'intervient pas en propriété privée. Il achète des parcelles et les entretient uniquement sur des zones emblématiques. Par contre, le SIARE encourage les riverains à se grouper en association pour solliciter la collectivité à intervenir.

DIMENSION STRATEGIQUE 5 – QUELLE STRATEGIE VIS-A-VIS DES POLLUTIONS AGRICOLES SUR LES RESSOURCES LOCALES POUR L'AEP ?

Gilles MENAT indique que le Syndicat de Monsoult, dont il est Président, est en cours de négociation pour l'acquisition de parcelles agricoles, afin qu'elles soient exploitées avec des pratiques agricoles plus vertueuses (centre équestre, pâturage...).

Gaëlle CHEVILLOTTE cite un autre exemple d'acquisition foncière par l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France : 180 ha de parcelles agricoles acquis pour mettre en place du maraîchage biologique.

Christian LAGRANGE confirme que des syndicats subventionnent les pratiques biologiques (à l'exemple d'Eau de Paris). Il souligne également le caractère illégal du financement public d'une structure privée par la Commission européenne. Jean-Baptiste NARCY indique que des conventions existent entre producteurs d'AEP et agriculteurs en Allemagne, sans que l'Europe ne dise rien.

Pour Guy MESSAGER, le retour à une agriculture de proximité se fera avec certitude. Les productions agricoles allaient autrefois toutes vers Paris. Avec la modernisation, les agriculteurs ont été obligés de se tourner vers d'autres cultures et d'exporter leur production. Aujourd'hui, on est prêts à revenir à une agriculture de proximité, mais « le chemin du retour sera aussi long que le chemin de l'aller ».

Gaëlle CHEVILLOTTE indique qu'il faut aussi que les cultures mises en place soient bonnes pour l'eau, ce qui exclut les vergers et les maraîchages. Des filières comme le miscanthus pour l'énergie, ou le chanvre, peuvent avoir des impacts positifs sur l'eau, bien qu'elles ne répondent pas à des besoins strictement locaux.



Jean-Baptiste NARCY précise que le SAGE devra cibler des espaces prioritaires. Il ne pourra pas jouer toutes ces stratégies de front.

DIMENSION STRATEGIQUE 6 – QUELLE DOCTRINE DU SAGE EN MATIERE DE REOUVERTURE DE COURS D'EAU ?

Jean-Baptiste NARCY indique que cette dimension a une charge symbolique très forte sur le territoire.

Pour Christian LAGRANGE, cette dimension stratégique renvoie à la dimension stratégique précédente sur les espaces et équipements privés (4).

Pour Guy MESSAGER, la réouverture des cours d'eau devrait être faite tronçon par tronçon.

Pour Bernard BREUIL, si on ne ré-ouvre pas les cours d'eau et que leur qualité s'améliore, il serait dommage de ne pas en faire bénéficier les populations.

DIMENSION STRATEGIQUE 7 – QUELLE APPROCHE POUR ASSURER LE FINANCEMENT DES ACTIONS PROMUES PAR LE SAGE ?

Pour Christian LAGRANGE, les partenariats publics-privés pourraient être une illustration de l'option 2.

Bernard BREUIL s'interroge sur le fait que le législateur ait pu récemment procéder à la suppression de la taxe pluviale. Il propose de rechercher l'information sur ce point.

Pour Christian LAGRANGE, les taxes locales étant déjà très largement critiquées ou insupportables, l'option 2 va être difficile à appliquer.

Pour Guy MESSAGER, c'est la responsabilité des élus de faire quelque chose, même si cela va impliquer une hausse des prélèvements. Il est donc pour l'option 2.

Jean-Baptiste NARCY précise qu'ici la densité d'habitants importante peut représenter une manne (même si les taux prélevés ne sont pas élevés).

Pour Bilel AFRIT, les actions de communication vont permettre de susciter l'adhésion des habitants, afin que les prélèvements ne soient pas trop mal perçus localement.



EN SYNTHÈSE

Christian LAGRANGE synthétise les échanges du Bureau : soit le SAGE peut être autoritaire, soit il peut être facilitateur. A partir de là, les membres du Bureau ont 5 choix à faire, plus la question des financements.

Bernard BREUIL informe les membres du Bureau que la communauté d'agglomération Est Ensemble a été retenue à l'échelle nationale pour participer aux expérimentations sur la tarification sociale de l'eau. Par ailleurs, Monsieur LAGRANGE a été élu représentant des CLE au Comité de bassin Seine-Normandie.

Le prochain Bureau, où seront choisies les différentes combinaisons stratégiques, a été fixé le 10 septembre 2015 à 9h, au SIAH.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy MESSAGER remercie l'ensemble des membres du Bureau de leur participation et lève la séance à 12h.

Guy MESSAGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



